

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JANVIER 2022

Date convocation : 10 janvier 2022

Affichage : 10 janvier 2022

Affichage compte-rendu : 08/02/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : Eric PENON, Nathalie PEROUELLE, Franck GAREAU, Antoine GRIMON, Estelle SUDRE, Nadège ROBERT, Christophe DEBAST, Sandrine LEVASSEUR, Philippe BORRALHO, Thierry JEAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Stéphane LEBLANC donnant pouvoir à Éric PENON
Xavier DUPUIS donnant pouvoir à Alain GAGNE

Etaient absents non excusés : Philippe MATHERAT.

Secrétaire de séance : Antoine GRIMON

Compte rendu de la dernière réunion, en date du 09 décembre 2021

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

En introduction de séance, M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération permettant, en amont de la constitution du budget 2022 en avril de pouvoir engager les dépenses nécessaires à la vie de la commune. L'ensemble du conseil donne son accord.

2022-01 : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le budget principal de la commune

Monsieur le Maire,

Rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012-art 37 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédent. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote

du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Précise que le montant budgétisé sur les dépenses d'investissement 2021 s'élève à 678 057,96 € (Hors chapitre 16 » remboursement d'emprunts »). L'autorisation de crédit au titre de l'exercice 2022 représente un montant de 169 514,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1 Accepter les autorisations de crédits dans les conditions exposées ci-dessus ;

Membres en exercice :	15	Pour :	14
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Point sur les terrains de la Belle-Côte

Les propositions amiables se suivent mais ne sont toujours pas satisfaisantes à ce jour. Tous les projets sont à l'arrêt. L'enjeu pour la commune est de régler cette question d'ici le printemps pour continuer à bénéficier du projet d'aménagement souhaité.

Inondations

La commune a été victime de plusieurs inondations ces dernières semaines. Plusieurs communes sont concernées. L'entretien des rus, ruisseaux et buses est de la responsabilité de la communauté de commune. Cet entretien a été réalisé sur demande du Maire mais quelques jours ont suffi pour reboucher les buses précédemment envasées. Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer la situation.

Terrain derrière l'église (famille Juge)

La famille Juge semble changer son projet initial et constituer 2 lots uniques pour 2 terrains et donc deux maisons. Cette évolution est favorablement accueillie par le conseil. Il est par ailleurs absolument nécessaire de décider d'une orientation d'aménagement d'ici le printemps en révision simplifiée du PLU. Passé ce délai, le conseil perdra sa capacité à influencer de façon cohérente sur l'avenir de cette zone.

Chantier de la Belle-Côte

Les travaux avancent très bien et pourraient même être achevés en avance. La plupart des propriétaires ont saisi l'opportunité de viabiliser leurs terrains afin d'éviter des travaux de voirie dans les années qui viennent.

Quelques riverains font part des désagréments liés à ces opérations lourdes mais prennent leur mal en patience. La tranche de Perdreauville donne lieu à quelques frictions : malgré les négociations en cours, la partie de la Belle-Côte située sur cette commune (300 m.) risque fortement de ne pas être réalisé en souterrain et rester en section aérienne.

Repas des anciens

Au vu de la situation sanitaire actuelle et après consultation des avis (anciens et membres de la sous-commission « Séniors ») la décision a été prise de reporter le repas des anciens à une date ultérieure.

Association Loisir Boissy-Mauvoisin

Mme Nathalie PEROUELLE fait part de son choix de se retirer de la présidence de l'association suite à plusieurs divergences d'opinion sur ce rôle et les relations avec le conseil municipal et son maire.

Divers

- Un lotissement devrait sortir de terre prochainement dans le bourg de Bléry.
- La rue de la mare des Saules devrait passer route départementale ce qui induira des travaux de mise en conformité par rapport à cette désignation. En contrepartie, la route de Bréval, actuelle D110 repasserait route communale.
- Le procureur de la République a été saisi pour la remise en état du terrain privé transformé en piste de moto-cross au Poirier Godard.
- Signatures pour les élections présidentielles : M. le Maire est très sollicité mais propose de subordonner la décision de sponsoriser un candidat à la validation du conseil. Cette proposition est bien accueillie et sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Accident mortel : 2 piétons circulant sur le bas-côté ont été fauchés sur la route entre Boissy bourg et la Belle-côte par un véhicule en provenance de la Belle-Côte. Il est probable que ce véhicule, cherchant à éviter une autre voiture arrivant en sens inverse se soit collé sur le bord droit de la route. L'évènement survenant en milieu d'après-midi, le soleil rasant a probablement masqué les piétons à la vue du conducteur, un octogénaire n'habitant pas la commune. D'après un témoin sur place, circulant derrière le véhicule responsable, ce dernier circulait aux alentours de 50km/h.
Du point de vue de la communication, la directrice de l'école a été immédiatement informée des évènements pour diffusion aux parents d'élèves et au corps enseignant. Les pompiers de Bréval, sur place au moment de l'accident, ont été sollicités pour reprendre des actions de formation à la sécurité routière/au secourisme comme c'était le cas il y a quelques temps.

QUESTIONS DIVERSES

Des habitants de la rue de la mare Lisieux, présents tout au long du conseil, font état d'un ras le bol des habitants concernant la traversée quotidienne du village par les véhicules en transit, en particulier le matin et le soir, par des usagers faisant fi des plus élémentaires règles de prudence et de courtoisie. Une demande est formulée pour que la commune fasse effort en particulier sur la signalétique. Une pétition circule actuellement pour recueillir les revendications des habitants. Le maire rappelle qu'une réunion de concertation avait été réalisée en début de mandat pour tenter d'améliorer la situation. La quantité de gendarmes disponible ne permet malheureusement pas de compter sur une présence humaine pour faire respecter la réglementation. Des aménagements limitant physiquement la vitesse pourraient s'avérer nécessaire.

Les doléances des habitants sont entendues à leur juste importance. Afin de recueillir plus précisément les idées et établir un plan global d'amélioration de la sécurité routière, le conseil propose de mettre en place une sous-commission « sécurité routière ». Sa création sera portée à l'ordre du jours du prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 22h30

Le Maire, Alain GAGNE,

BORRALHO Philippe,

DEBAST Christophe,

DUPUIS Xavier,
Absent

GAREAU Franck,

GRIMON Antoine,

JEAN Thierry,

LEBLANC Stéphane,
Absent

LEVASSEUR Sandrine,

MATHERAT Philippe,
Absent

PENON Eric,

PEROUELLE Nathalie,

RIO Christine,

ROBERT Nadège,

SUDRE Estelle.